

Favoriser le covoiturage en Loire Atlantique

Pour éviter les stationnements sauvages sur le bas cotés des voies départementales, le Conseil Général de Loire Atlantique installe progressivement depuis 2009 des aires de covoiturage. L'objectif est d'atteindre le nombre de 50 unités fin 2010.

Ces aires de stationnement font l'objet d'aménagements neufs spécifiques. Elles peuvent aussi concerner l'optimisation de parkings existants.

Les emplacements, sécurisés, éclairés, facile d'accès et signalés sont judicieusement répartis sur l'ensemble du département à proximité des grands axes.

Pour faciliter le covoiturage et permettre, notamment aux gens habitants dans les secteurs éloignés du département, de se regrouper un site internet dédié a été mis en place. <http://covoiturage.loire-atlantique.fr/>

ER